

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. De SAEGER
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 39B/03 (corr. M. A. Duchatel)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1750/s.345
Annexes : 1 dossier + 1 plan

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Barthélémy, 45-46-47.
Changement d'affectation des rez-de-chaussée de bureaux en appartements.

En réponse à votre lettre du 12 mars 2004, en référence, reçue le 16 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 31 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Les travaux ont déjà été réalisés, il s'agit donc d'une régularisation. Sans se prononcer sur la qualité de l'aménagement des appartements projetés pour lesquels la CRMS ne dispose d'aucune information, la Commission ne s'oppose pas au changement d'affectation des rez-de-chaussée de bureaux en trois appartements.

Par ailleurs, l'immeuble se situe dans la zone de protection des deux pavillons d'octroi de la Porte de Ninove. La CRMS regrette l'absence de documents complets illustrant la situation avant travaux des trois immeubles. Elle observe toutefois que les divisions des nouveaux châssis placés sans autorisation ne respectent en rien la composition de la façade. Elle demande donc de les remplacer par des châssis en bois à peindre dans un ton neutre et clair et aux divisions traditionnelles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

P. PUTTEMANS
Président f. f.